



Recour vis à vis de locataires ayant quittés un appartement sans p

Par **livaan**, le **14/11/2014** à **16:15**

Madame, Monsieur
Quels sont mes recours vis à vis de locataires?
Des locataires ont quittés l'appartement le 20 mars 2014, ils sont toujours redevable du loyer du mois de mars 2014 et des charges.
Depuis cette date, malgré lettres recommandés, mails, messages téléphoniques, il n'y a aucune réponse et réaction de leurs parts pour le paiement des sommes dues.
La personne qui s'était portée garant ne va même pas chercher les lettres recommandées qui lui sont adressées.
Il n'y a eu aucune caution de verser et aucun constat des lieux au départ car ils estimaient que cela n'était pas nécessaire car pas de caution.
Merci de me fournir des renseignements si des démarches sont à entreprendre.
Salutations

Par **moisse**, le **14/11/2014** à **18:21**

Bonsoir,
Direction l'huissier le plus proche.
Vous n'indiquez pas si le bail a été résilié dans les formes.
Vous confondez aussi la caution (personne garante) et le dépôt de garantie.
L'huissier établira après convocation l'état des lieux et agira solidairement à l'endroit de vos locataire et de leur caution (le garant) en espérant que l'un ou l'autre soit solvable.

Par **cocotte1003**, le **14/11/2014** à **18:21**

Bonjour, avez vous récupéré les clés, cordialement

Par **livaan**, le **15/11/2014** à **10:29**

Bonjour,
Le bail a été résilié dans les formes.
J'ai récupéré les clefs. Il n'y a pas eu de dépôt de garantie car ils devaient faire des aménagements (vitrification du parquet qui n'a pas été effectué), je n'ai pas contrôlé car pas établissement d'état des lieux de sortie.
Les lieux depuis le 20 mars 2014 ont été remis en état pour une vente prochaine.
Combien coute un huissier??
Salutations

Par **cocotte1003**, le **15/11/2014** à **11:17**

Bonjour, il aurait fallu faire un état des lieux de sortie avec un huissier pour faire payer, si besoin, les locataires pour leurs dégradations. Maintenant plus de possibilité de ce coté là. Il vous manque un loyer mais vous avez pu récupérer le bien, c'est déjà pas mal, cordialement